

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 3 JUIN 2021

DEL-2021-121

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 10 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis – Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants :

Mme ARMAND-GRASSET.

M. NEVES.

Avaient donné pouvoir :

Mme BOUCHET.

MM. BARTHALAIS, BUFFLIER, BURNET, COUTIER, GILLET, MARTIN-COCHER, SIBILLE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, LAFARIE, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEAGE, DEFAGO, DUNAND, GILBERT, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PEROU, PERRET, PETIT, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 34

Représentés par mandat : 8

En application des dispositions des lois n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et n° 2021-689 du 31 mai 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : PROGRAMME ACTEE SEQUOIA - MODIFICATION DES DATES ASSOCIEES AUX CONDITIONS PARTICULIERES DE COTISATION POUR LES COMMUNES MEMBRES DU GRAND ANNECY ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE ADHERANT AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE EN 2021

Exposé du Président,

Dans le cadre particulier du programme ACTEE SEQUOIA pour lequel le SYANE, le Grand Anancy et la CCPEVA sont lauréats, les postes de conseillers énergie (appelés économes de flux dans le cadre de ce

programme) sont subventionnés sur la durée du programme (2021-2022) à hauteur de 50 % de leur coût annuel.

Il a ainsi été décidé par les élus du SYANE, lors du dernier Comité du 1er avril dernier, d'adapter les montants de la contribution annuelle des communes concernées au service de Conseil Energie.

Ainsi, conformément aux conditions financières particulières approuvées par les élus dans le cadre de ce programme ACTEE SEQUOIA, il a été décidé que la contribution annuelle appelée auprès des communes concernées s'élève à 0,40 € /an/habitant DGF (au lieu des 0,80 € /an/habitant DGF).

Il a également été précisé dans le cadre de cette délibération que la durée d'application de ces conditions financières particulières serait de 2 années à partir du mois d'avril 2021.

Toutefois, face aux difficultés rencontrées pour recruter des conseillers énergie permettant la mise en œuvre du service, cette date de démarrage ne pourra pas être respectée.

Sur la période entre la demande d'adhésion et le démarrage effectif, les besoins prioritaires des communes concernées sont traités (sur demande des communes : réalisation d'audits, visites de bâtiments, montage de cahiers des charges, valorisation de CEE, etc.).

Pour tenir compte de ce décalage de la date de démarrage effectif de la mission de conseil en énergie, il est proposé aux élus du Comité, pour toutes les communes des territoires haut-savoyard lauréats au programme ACTEE SEQUOIA et nouvellement adhérentes au service de conseil énergie en 2021 :

- D'annuler la date de démarrage fixée au mois d'avril et d'appliquer ces conditions financières particulières à la date de démarrage effective sur l'année 2021 de la mission de conseil énergie (date étroitement liée à celle du recrutement des conseillers).
- De maintenir l'application de ces conditions financières particulières sur la durée de 2 années à partir de la date de démarrage de la mission de conseil énergie.

Le Comité syndical est invité :

à approuver les dispositions ainsi présentées.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE